

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN738

présenté par
M. Thiériot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 47 par la phrase suivante :

« Les Outre-Mer bénéficieront d'un programme de navires de projection de force adapté à leurs spécificités géographiques et géopolitiques, de type BATRAL, pour chacun des espaces ultramarins. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La spécificité géographique et géopolitique des outre-mer nécessite que ceux-ci soient dotés de quatre bâtiments amphibie type BATRAL.

Dans les Outre-mer, il y a une nécessité d'être en mesure d'avoir une projection de force rapide et limitée pour exercer une dissuasion et éviter les contestations.

Aujourd'hui nous n'avons plus de bâtiments amphibie susceptibles de déposer une compagnie d'infanterie et éviter la contestation d'un territoire.

La force du BATRAL qui est un petit bateau peu coûteux (autour de 25 millions d'euros) qui demande un équipage limité (20-25 hommes) a la qualité de pouvoir débarquer les unités et par conséquent d'être très efficace pour dissuader dans les Outre-mer.

Pour assurer notre souveraineté, il serait souhaitable d'en avoir dans chacune des aires des outre-mer : Océan indien, Antilles, Pacifique (Polynésie, Nouvelle-Calédonie).